



Assemblée générale

Distr. limitée
12 mai 2003
Français
Original: anglais/espagnol

**Comité spécial sur la situation en ce qui concerne
l'application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

Décision du Comité spécial en date du 10 juin 2002 concernant Porto Rico

**Rapport du Rapporteur du Comité spécial,
M. Fayssal Mekdad (République arabe syrienne)**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1 | 2 |
| II. Informations de référence | 2-13 | 2 |
| A. Généralités | 2-4 | 2 |
| B. Statut constitutionnel et politique | 5-13 | 2 |
| III. Évolution de la situation | 14-43 | 5 |
| A. Évolution de la situation politique | 14-26 | 5 |
| B. Évolution de la situation militaire | 27-39 | 8 |
| C. Économie | 40-43 | 13 |
| IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU | 44-49 | 15 |
| A. Généralités | 44-45 | 15 |
| B. Mesures prises par le Comité spécial | 46-48 | 15 |
| C. Mesures prises par l'Assemblée générale | 49 | 16 |



I. Introduction

1. À sa 6ème séance, le 10 juin 2002, le Comité spécial a adopté la résolution A/AC.109/2002/22 intitulée : « Décision du Comité spécial en date du 21 juin 2001 concernant Porto Rico », au paragraphe 9 de laquelle le Comité spécial priait le Rapporteur de lui rendre compte en 2003 de son application. Le présent rapport a été établi par le Rapporteur du Comité spécial à la suite de cette demande. Il examine la question de Porto Rico en considération des rapports précédemment établis par le Rapporteur, des événements politiques et militaires récents survenus à Porto Rico et des mesures prises par les organes des Nations Unies en la matière.

II. Informations de référence

A. Généralités

2. Porto Rico est la plus orientale et la plus petite des Grandes Antilles, dans la mer des Caraïbes, et s'étend sur 8 959 kilomètres carrés, y compris les petites îles voisines de Vieques, Culebra et Mona. Plus des trois quarts de l'île sont des zones montagneuses et le point culminant de la chaîne qui en parcourt toute la longueur atteint 1 219 mètres.

3. Selon le recensement effectué en l'an 2000, Porto Rico a une population de 3 millions 810 000 habitants. En outre, 3,4 millions de Portoricains résident aux États-Unis¹. Cette population est essentiellement hispanophone mais souvent bilingue espagnol-anglais. La densité de la population est l'une des plus élevées du monde, avec une moyenne de 429 habitants au kilomètre carré. Elle est très urbanisée, San Juan, sa capitale, comptant plus du tiers de la population².

4. La nationalité américaine est accordée aux personnes nées à Porto Rico mais elles n'ont le droit de voter aux élections présidentielles ou législatives des États-Unis que si elles résident dans ce pays. En vertu des arrangements d'État libre associé, la défense, les relations internationales, le commerce extérieur et les questions monétaires sont du ressort des États-Unis d'Amérique tandis que Porto Rico est autonome sur le plan de la fiscalité, des questions sociales et des affaires locales en général. Les principaux partis politiques du territoire diffèrent essentiellement par leur position vis-à-vis du statut politique définitif de Porto Rico, le statu quo ne satisfaisant personne. Le Partido Popular Democrático (PPD), actuellement au pouvoir, souhaite un élargissement de l'actuel statut d'État libre associé, en vertu duquel les Portoricains resteraient sous la souveraineté des États-Unis, conserveraient la nationalité américaine mais disposeraient d'une plus large autonomie pour la gestion des affaires intérieures et d'une plus grande latitude pour l'établissement de relations régionales et internationales. Le Partido Nuevo Progresista (PNP) souhaite que Porto Rico fasse partie intégrante des États-Unis. Le troisième parti qui a une représentation au Congrès, le Partido Independentista Puertorriqueño (PIP) est partisan de l'indépendance de l'île.

B. Statut constitutionnel et politique

5. Porto Rico fut une colonie espagnole de 1508 à 1898, date à laquelle, à la fin de la guerre hispano-américaine, l'île fut cédée aux États-Unis et devint un

protectorat militaire. En 1900, le Congrès des États-Unis remplaçait le gouvernement militaire par un gouvernement civil comportant un organe législatif élu par le peuple, la Cámara de Delegados. En 1917, la loi Jones ajoutait une déclaration des droits et instaurait un sénat élu par le peuple au sein de l'appareil gouvernemental. Le Gouverneur continuait cependant d'être nommé par Washington, et conservait un droit de veto en matière de législation. Par ailleurs, la loi Jones conférait la nationalité américaine à tous les Portoricains, bien que la Cámara de Delegados fut opposée à cette disposition.

6. En 1948, l'Assemblée législative a promulgué une loi visant à sanctionner tout acte commis contre le Gouvernement³. C'est en 1948 également que le Gouverneur a été pour la première fois élu au suffrage universel et non plus nommé par Washington. En 1950, le Congrès des États-Unis acceptait la mise en place d'un gouvernement constitutionnel par le peuple portoricain. En mars 1952, les Portoricains ont adopté la Constitution, ultérieurement entérinée par le Congrès des États-Unis sous réserve que certaines modifications soient apportées à la déclaration des droits⁴. Le référendum populaire et la ratification de la Constitution par le Congrès ont été suivis par la création du « Commonwealth », traduction approximative de l'espagnol « Estado Libre Asociado » (État libre associé).

7. On trouvera aux paragraphes 91 à 119 du rapport du Rapporteur daté du 26 août 1974 (A/AC.109/L.976) une description détaillée de la Constitution de l'État libre associé de Porto Rico. En bref, le Gouvernement comprend : a) un gouverneur élu pour quatre ans, lors de chaque élection générale; b) une assemblée législative constituée de deux chambres : le Sénat (27 membres) et la Chambre des représentants (51 membres, élus au suffrage direct des adultes, lors de chaque élection générale); et c) une cour suprême et d'autres tribunaux. Porto Rico est représentée auprès du Gouvernement des États-Unis par un commissaire résident qui est membre sans droit de vote de la Chambre des représentants des États-Unis mais qui a le droit de voter dans les comités et commissions dont il est membre. Bien qu'ayant ses propres tribunaux, l'appareil judiciaire portoricain est intégré dans le système juridique fédéral des États-Unis par l'intermédiaire de la Cour d'appel de la première circonscription judiciaire, et la législation fédérale prime sur la législation locale.

8. Même après l'instauration en 1952 d'un gouvernement constitutionnel à Porto Rico, toutes les lois relatives aux relations du territoire avec les États-Unis sont restées en vigueur conformément à la loi sur les relations fédérales (voir A/AC.109/L.976, par. 120 à 132), en vertu de laquelle Porto Rico relève des systèmes commercial, tarifaire et monétaire des États-Unis. Ces derniers sont en outre responsables de la défense de Porto Rico. En 1958, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé que soit modifiée la loi relative aux relations fédérales. En 1959, trois projets de lois réclamant des amendements au statut politique du territoire ont été proposés au Congrès des États-Unis, mais sont restés sans suite. Plus tard, en 1967, un plébiscite a eu lieu, demandant aux habitants de choisir entre l'indépendance, le statut d'État fédéré faisant partie des États-Unis, ou le maintien du statut d'État libre associé. C'est cette dernière option qui a été retenue avec 60,41 % des suffrages.

9. En 1993, un autre plébiscite, organisé par le PNP, parti au pouvoir et partisan du statut d'État de l'Union, proposait des choix quasiment identiques à ceux du plébiscite de 1967. Les résultats étaient les suivants : 48,4 % en faveur du statu quo

(État libre associé), 46,2 % en faveur de l'accession au statut d'État de l'Union, et 4 % en faveur de l'indépendance. Au vu de ces résultats, l'Assemblée législative de Porto Rico a demandé au Congrès des États-Unis de déterminer si la définition de statut d'État libre associé telle qu'elle apparaissait sur les bulletins de vote était valide. Le Congrès a rejeté la définition en question faisant valoir qu'elle contenait des propositions qui ne pouvaient convenir (voir A/AC.109/1999/L.13, par. 172 à 180). L'Assemblée législative de Porto Rico a donc voté en faveur de l'organisation d'un autre plébiscite en 1998. En février 1997, la loi Young qui tentait de donner aux résultats du plébiscite un caractère exécutoire pour le Gouvernement américain, a été soumise au Congrès des États-Unis. La Chambre des représentants a adopté le projet de loi en mars 1998 par 209 voix contre 208, mais celui-ci est devenu caduc, le Sénat ne s'étant pas prononcé à son sujet avant la fin de la session parlementaire.

10. Bien que le Congrès n'ait pas réussi à donner aux résultats du vote un caractère contraignant, le plébiscite s'est déroulé comme prévu. Il y eut cependant beaucoup de discussions au sujet de la formulation des différents choix proposés sur les bulletins de vote. Le Partido Popular Democrático (PPD), partisan du statut d'État libre associé, a fait valoir que tel qu'il était rédigé le texte figurant sur les bulletins de vote présentait de manière inexacte le statut d'État libre associé et cherchait délibérément à déconcerter ses partisans en proposant comme autre choix un statut de « libre association » dont la définition était très proche de celle du statut d'État libre associé. Le PPD a insisté pour qu'un cinquième choix « aucun des choix ci-dessus » soit proposé aux électeurs, encourageant ses partisans à le suivre dans cette voie. Le plébiscite a eu lieu le 13 décembre 1998 et les résultats ont été les suivants : 50,4 % pour la formule « aucun des choix ci-dessus », 46,7 % pour la formule « État de l'Union », 2,3 % pour la formule « indépendance », 0,3 % pour la formule « libre association », et 0,06 % pour la formule « État libre associé ».

11. Après le plébiscite de 1998, le Président des États-Unis, William J. Clinton, a déclaré qu'il était prêt à collaborer avec le Congrès et les dirigeants de Porto Rico pour éclaircir la question du statut. En décembre 2000, le Président Clinton a adressé un mémorandum officiel aux intéressés (voir A/AC.109/2002/L.4, par. 47), dont on trouvera des extraits ci-après :

« Bien que les États-Unis aient acquis Porto Rico à l'issue de la guerre hispano-américaine et que la citoyenneté américaine soit conférée aux personnes nées dans les îles, le statut de Porto Rico n'a pas été fixé de façon définitive. Aussi longtemps que le problème n'est pas résolu, des questions subsistent quant à la façon dont les politiques économiques et sociales des États-Unis devraient s'appliquer aux ressortissants de Porto Rico. En outre, bien que nos citoyens de Porto Rico aient les mêmes pouvoirs que les citoyens d'un État de l'Union en ce qui concerne la gestion des affaires locales, ils ne disposent pas du droit de vote au niveau fédéral.

...

Le débat sur la question est largement centré sur les options qui s'offrent à Porto Rico, au regard de la Constitution et des lois et politiques fondamentales des États-Unis. Les représentants élus du peuple portoricain ont donc demandé à plusieurs reprises au Gouvernement fédéral de les préciser et de préciser aussi les modalités selon lesquelles les Portoricains pourront effectuer leur choix.

Les États-Unis se doivent de répondre à ces interrogations. »

...

12. Le Président Clinton a créé un groupe de travail sur le statut de Porto Rico et demandé aux coprésidents dudit groupe d'entretenir un dialogue continu avec le Gouverneur et le Commissaire résident de Porto Rico, les principaux partis politiques de l'île et d'autres groupes partisans d'une modification du statut de l'île. Ce dialogue doit viser à préciser les diverses options qui s'offrent à Porto Rico en matière de statut et à permettre aux Portoricains d'effectuer leur choix.

13. En janvier 2001, une nouvelle équipe présidentielle est entrée en fonctions aux États-Unis. En avril 2001, le Président George W. Bush a amendé le décret-loi de son prédécesseur sur le Groupe de travail en reculant de mai à août 2001 la date limite de présentation des recommandations du Groupe⁵. En mars 2002, les médias portoricains ont rapporté que la Maison Blanche avait communiqué la liste des membres provisoires de l'Équipe de travail et que les assistants de la plupart des membres du Cabinet du Président Bush y figuraient. Des organes de presse ont rapporté les propos du porte-parole de la Maison Blanche, selon lesquels l'Équipe de travail examinait les différentes options s'offrant à Porto Rico et le Département de la justice lui servait de conseiller dans les domaines juridique et constitutionnel⁶.

III. Évolution de la situation

A. Évolution de la situation politique

14. Les dernières élections tenues à Porto Rico ont eu lieu en novembre 2000. Il s'agissait d'élire le Gouverneur et le représentant auprès du Congrès des États-Unis, des membres du Sénat et de la Chambre des représentants locaux et de pourvoir divers postes au sein des administrations municipales et locales. Les Portoricains n'avaient pas le droit de participer à l'élection présidentielle des États-Unis, qui se tenait le même jour.

15. Le PPD, partisan de l'État libre associé, a gagné les élections et pris le contrôle du pouvoir exécutif et des deux chambres parlementaires, détenu jusqu'alors par le Partido Nuevo Progresista (PNP), partisan du statut d'État de l'Union. En battant son opposant du PNP par 48,6 % des voix contre 45,7 %, la candidate du PPD, Sila Mariá Calderón, est devenue la première femme à occuper le poste de gouverneur. Le Gouverneur sortant, Pedro Roselló, du PNP, était au pouvoir depuis huit ans. Le troisième candidat, Rubén Berrio Martínez, du Partido Independentista Puertorriqueño (PIP), partisan de l'indépendance, a obtenu 5,2 % des voix, ce qui constituait le meilleur résultat enregistré par un candidat du PIP depuis 1988 (année où ce parti avait recueilli 5,5 % des voix) et dépassé de loin la moyenne des suffrages obtenus depuis 40 ans dans une élection au poste de gouverneur (4,2 % environ).

16. Le PPD a également obtenu une majorité non négligeable au Sénat où il a remporté 19 sièges contre 8 au PNP et un seul au PIP. De même, à la Chambre des représentants, le PPD détient 30 sièges contre 20 pour le PNP et un pour le PIP.

17. Aníbal Acevedo Vilá du PPD a battu Carlos Romero Barceló, candidat sortant du PNP, par 49,3 % des voix contre 45,4 % et a été élu Commissaire résident

(représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis, sans droit de vote). Le candidat du PIP a obtenu 4,8 % des voix.

18. Au cours de l'année 2001, première année d'exercice du Gouverneur Calderón, les deux questions qui avaient dominé la campagne électorale de 2000 (statut constitutionnel de Porto Rico et reprise des manoeuvres militaires à Vieques) sont devenues secondaires par rapport aux efforts pour relancer l'économie (voir par. 37 à 40) et à la lutte contre la corruption, cette dernière s'étant poursuivie en 2002. En janvier 2002, 17 anciens hauts fonctionnaires, membres du PNP, dont l'ancien secrétaire à l'éducation, son adjoint, et le Président de la Chambre de commerce, ont été inculpés pour des délits allant du vol et de l'extorsion à la corruption⁷. En janvier 2002, le Gouverneur Calderón a annoncé des mesures anticorruption, et notamment le lancement d'une enquête auprès de tous les organismes gouvernementaux ayant passé des marchés avec des personnes ou des entreprises accusées de fraude, et la création d'un comité d'éthique financière, chargé de surveiller le financement des campagnes électorales. Par la suite, l'opposition a contre-attaqué en accusant le Gouverneur et son parti d'abus de biens sociaux⁸. Le 18 juin 2002, le Gouverneur a promulgué trois nouvelles lois relatives à la lutte contre la criminalité et la corruption. Par ailleurs, un montant supplémentaire de 31 millions de dollars, affecté à la lutte contre la corruption, a été inscrit au budget de l'exercice 2003⁹.

19. Quant au statut politique de Porto Rico et de ses relations avec les États-Unis, le Gouverneur Sila Calderón a, au cours de ses deux premières années d'exercice, réitéré à plusieurs reprises que toute initiative en ce domaine devait émaner de Porto Rico plutôt que de Washington¹⁰. Ainsi, plutôt que d'engager directement le processus du groupe de travail préconisé par Washington, elle a continué de défendre une proposition qu'elle avait présentée pour la première fois en juin 2000 lors de ses entretiens à la Maison Blanche avec le Président Clinton, des responsables politiques portoricains et des membres du Congrès des États-Unis. Il s'agissait de la création d'une commission portoricaine d'unité et de consensus politiques, composée de représentants des trois principaux partis, de deux juristes de renom et de trois citoyens privés n'appartenant à aucun des partis, chargée de mettre au point le processus qui servira à déterminer le futur statut politique. Tout au long de cette période, la proposition a été rejetée par le PNP, partisan du statut d'État de l'Union, pour lequel tout débat de cette nature doit se dérouler avec la participation des autorités américaines.

20. En juillet 2002, cinquantième anniversaire du statut d'État libre associé de Porto Rico, le Gouverneur a réaffirmé qu'elle appuyait une modification du statut d'État libre associé, mais aussi qu'elle insistait pour que les Portoricains s'entendent sur la manière de procéder avant d'engager des entretiens avec la Maison Blanche et le Congrès : « J'ai proposé au pays un mécanisme de dialogue sur la question, de manière à établir un consensus qui nous permette de former un front uni dans nos rapports avec le Congrès et la Maison Blanche. Les échecs du passé nous ont appris que nous devons nous unir en tant que Portoricains avant de demander que nos doléances soient entendues et qu'il y soit donné suite. Je me refuse à prendre une décision unilatérale ou à exercer un pouvoir absolu en vue d'imposer une mesure d'une telle importance pour chaque Portoricain¹¹ ».

21. Sur le plan législatif, le débat concernant le statut politique est passé au premier rang en avril 2002 lorsque le Sénat et l'Assemblée législative de Porto Rico

ont approuvé les résolutions recommandant la mise en place d'une assemblée constituante (Assemblée du statut du peuple portoricain), mécanisme le plus viable et le mieux approprié pour déterminer le futur statut de l'île¹². Cette recommandation a été entérinée par le PPD, par le PIP (partisan de l'indépendance), et par certains groupes tels que le Colegio de Abogados de Puerto Rico (Association des avocats de Porto Rico). Elle a toutefois été rejetée par le PNP qui l'a de nouveau considérée comme une disposition futile et unilatérale étant donné qu'elle écartait d'emblée la participation des États-Unis¹³.

22. En février 2003, le Gouverneur a annoncé que faute de consensus entre les principaux partis politiques de l'île, elle décidait de suspendre pour une durée indéterminée tous les efforts visant à faire avancer les travaux sur la question du statut. Elle a fait observer qu'en l'absence d'unanimité, il était douteux que l'on puisse créer un climat favorable à un examen de cette question par le Congrès. Malgré cette intervention, certains représentants du Parti de l'indépendance, le PIP, ont déclaré qu'ils poursuivraient le débat sur le statut et qu'ils envisageaient de rencontrer le Gouverneur dans un proche avenir. Le 28 février 2003, un groupe de 15 personnes comprenant des professeurs d'université portoricains, des avocats et des conseillers juridiques ont annoncé la création d'une commission d'examen du futur statut politique de Porto Rico sans la participation du mouvement favorable au statut d'État de l'Union¹⁴.

23. Comme indiqué dans de précédents rapports, à part les questions de politique générale, trois questions bien précises ont été soulevées devant le Comité spécial ces dernières années, résultant du statut politique particulier de Porto Rico et de sa relation avec les États-Unis. Il s'agit de : a) la présence militaire continue des États-Unis à Porto Rico, et notamment sur l'île de Vieques; b) l'emprisonnement aux États-Unis de Portoricains partisans de l'indépendance, accusés de conspiration séditeuse et de possession d'armes; et c) l'application de la peine capitale à des Portoricains pour crime fédéral.

24. Comme dans de précédents documents, la question de la présence militaire sur l'île de Vieques sera abordée dans la section consacrée à l'évolution de la situation militaire (voir par. 27 à 39 ci-dessous).

25. La question des Portoricains accusés de conspiration séditeuse et de détention d'armes il y a une vingtaine d'années, et purgeant des peines de prison aux États-Unis a été traitée dans de précédents rapports. En essence, un certain nombre d'organisations portoricaines et de responsables politiques et civils ont fait valoir durant des années qu'il s'agissait essentiellement de prisonniers politiques qui avaient été condamnés à des peines démesurément lourdes. En 1999, cette question a été partiellement prise en considération par le Président Clinton lorsqu'il a proposé d'accorder la liberté aux prisonniers à condition qu'ils renoncent solennellement à la violence. Onze des 15 prisonniers concernés ont accepté l'offre, et un douzième a négocié sa mise en liberté au bout de cinq ans. Les défenseurs des prisonniers ainsi élargis ont fait remarquer toutefois que, du fait de la surveillance étroite exercée sur les actions et déclarations des ex-détenus aux termes de l'accord conclu, il leur était, dans la pratique, impossible de continuer à militer pour l'indépendance de Porto Rico. Le 10 septembre 2001, les neuf anciens détenus qui étaient encore soumis à certaines restrictions, ont signé une pétition demandant la fin du régime de surveillance. Au lendemain des événements du 11 septembre 2001, et en application des nouvelles dispositions adoptées par le Ministre de la justice des

États-Unis, deux des prisonniers restants ont été mis au secret, bien que rien ne permette de conclure qu'ils aient eu un lien quelconque avec les événements¹⁵. Deux des prisonniers ont été remis en liberté l'an dernier, Antonio Camacho Negrón en mai 2002 et José Solís Jordán, en novembre 2002¹⁶.

26. La question de la condamnation à mort de Portoricains reconnus coupables de crimes a été développée de façon détaillée au paragraphe 23 du document de travail établi en 2000 (A/AC.109/2000/L.3). Bien que la peine de mort ait été abolie à Porto Rico, le Département de la justice américain a condamné 15 prévenus portoricains à la peine capitale depuis 1992. L'île détient ainsi l'un des taux de condamnation à la peine de mort par habitant les plus élevés de tous les États et territoires des États-Unis. Cette question est particulièrement délicate, compte tenu des préoccupations croissantes concernant la discrimination raciale qui entourent l'application de la peine de mort aux États-Unis, et de certains rapports publiés récemment, selon lesquels un certain nombre d'innocents seraient dans les couloirs de la mort, victimes de procès précipités et d'avocats incompetents. Dans le cas de Héctor Óscar Acosta Martínez et de Joel Rivera Alejandro, le juge Salvador Casellas (United States District Court) a statué en juillet 2000 que la condamnation à mort pour crime fédéral n'était pas applicable à Porto Rico, parce que le peuple portoricain n'avait pas le droit de participer aux élections fédérales. Dans sa décision, le juge Casellas a écrit : « Il est choquant d'imposer la peine capitale à des citoyens américains à qui l'on refuse le droit de participer directement ou indirectement au gouvernement qui décide et autorise l'application d'une telle peine¹⁷ ». L'American Civil Liberties Union (association américaine pour la défense des libertés civiles) a applaudi cette décision et a noté que c'était la première fois qu'un juge siégeant dans un tribunal de grande instance fédéral invoquait le statut politique de Porto Rico pour empêcher le Gouvernement fédéral de faire appliquer la peine de mort sur l'île¹⁸. En juin 2001, la First United States Circuit Court of Appeals de Boston a contesté les arguments présentés par le juge Casellas et a déclaré que la peine de mort pouvait sanctionner les crimes fédéraux commis à Porto Rico, la jurisprudence ayant établi qu'un gouvernement local ne peut pas se soustraire aux lois fédérales¹⁹. Les efforts déployés ensuite par la Puerto Rican Bar Association et d'autres organisations de la société civile en vue de porter l'affaire devant la Cour suprême des États-Unis n'ont pas abouti lorsque la Cour suprême a refusé d'examiner l'affaire²⁰.

B. Évolution de la situation militaire

27. Comme cela a été décrit dans des rapports précédents, Porto Rico occupe depuis de nombreuses années une position stratégique militaire importante dans le cadre du Commandement de la région militaire sud des États-Unis (US Southern Command). Outre ses autres installations militaires à Porto Rico, la marine des États-Unis opère depuis 1941 dans la petite île de Vieques, qui compte 9 500 habitants et est située à 13 kilomètres de la côte orientale de Porto Rico. La marine possède les deux tiers de Vieques, zone qu'elle a utilisée au cours des ans pour stocker des munitions, comme cible pour des bombardements avec des munitions réelles et pour des exercices amphibies. En avril 1999, la tension locale qui se développait a brusquement débouché sur une vive opposition à la présence de la marine après qu'un Portoricain a été tué et trois autres blessés lorsqu'une bombe a été lâchée sur la mauvaise cible, lors d'un exercice d'entraînement très mal réalisé.

Il y a eu sur l'île des manifestations massives qui, durant les quatre années suivantes, se sont étendues et ont gagné un large segment de la société portoricaine exigeant le retrait de la marine de Vieques. On trouvera des détails sur les exercices militaires conduits à Vieques durant cette période et sur les campagnes de désobéissance civile, les arrestations et les procès qui en ont découlé dans les documents A/AC.109/1999/L.13, paragraphes 18 à 22, A/AC.109/2000/L.3, paragraphes 24 à 30, A/AC.109/2001/L.3, paragraphes 29 à 38 et A/AC.109/2002/L.4, paragraphes 27 à 36.

28. Depuis l'incident de 1999 qui a déclenché les protestations à Vieques, différentes initiatives ont été prises par le Gouvernement américain et les représentants portoricains en vue de préciser quelles seraient à l'avenir les activités de la marine sur l'île. En janvier 2000, le Gouverneur Roselló et le Président Clinton ont conclu un accord aux termes duquel un référendum serait organisé en novembre 2001 pour permettre aux habitants de Vieques de décider si les militaires devaient quitter l'île définitivement ou s'ils devaient rester selon des conditions particulières, dont le versement de 50 millions de dollars destinés à financer des infrastructures et d'autres travaux. Si la marine était autorisée à rester, elle pourrait reprendre les manœuvres avec des munitions réelles. En attendant, elle a promis une aide économique de 40 millions de dollars, quels que soient les résultats du référendum. Par la suite, la question de Vieques a été l'un des enjeux de la campagne des candidats au poste de gouverneur. En janvier 2001, lorsque Sila Calderón a pris ses fonctions de gouverneur de Porto Rico, elle a exigé la cessation immédiate des exercices militaires à Vieques et a refusé d'entériner l'accord Clinton-Roselló, affirmant que « n'importe quelle société civilisée et pacifique jugerait inacceptable une menace qui pèse ainsi depuis 60 ans sur la santé et la sécurité de ses citoyens²¹ ». À la fin de janvier 2001, juste avant de quitter le pouvoir, le Président Clinton a ordonné au Département de la défense d'examiner les conclusions d'une nouvelle enquête selon laquelle il y aurait une forte incidence de maladies cardiaques parmi les habitants de Vieques, et demandé à la marine de commencer à chercher un autre site d'entraînement²². Le successeur du Président Clinton, George W. Bush, a déclaré qu'il respecterait l'accord Clinton-Roselló, qui prévoyait la tenue d'un référendum en novembre 2001. En attendant, les exercices d'entraînement se sont poursuivis malgré les protestations locales.

29. En juin 2001, le corps législatif de Porto Rico a approuvé la tenue d'un référendum à Vieques, qui comporterait une troisième option qui donnerait aux habitants la possibilité de se prononcer en faveur de l'arrêt immédiat et définitif des exercices de bombardement et du retrait des forces navales. Le parti du Gouverneur, le PPD, et le PIP ont approuvé cette décision; le PNP, qui est favorable à ce que Porto Rico devienne un État de l'Union, a voté contre²³. Deux jours plus tard, le Président Bush a déclaré, lors d'une rencontre au sommet entre les États-Unis et l'Union européenne organisée en Europe, que l'île de Vieques ne devrait plus être utilisée pour effectuer des exercices de bombardements. Selon les médias, le Président a déclaré que les forces navales devraient effectuer leurs manœuvres ailleurs car elles avaient, par le passé, porté préjudice à des personnes qui « sont nos amis et nos voisins mais qui ne veulent pas de nous là-bas²⁴ ». La décision prise par la Maison Blanche a soulevé une vague de protestations dans les rangs des représentants du Parti républicain au Congrès américain, qui ont averti que la perte de Vieques porterait atteinte à la capacité de combat de l'armée et entraînerait la remise en cause d'autres bases militaires. Après un débat à la Commission aux

forces armées de la Chambre des représentants, le 27 juin 2001, le Président de la Commission a déclaré qu'il était fort improbable que la marine parvienne à trouver un autre site se prêtant à ces manœuvres avant mai 2003 et il s'est déclaré favorable à l'annulation du référendum de novembre 2001 car « la politique nationale en matière de sécurité ne saurait être déterminée par un référendum local²⁵ ».

30. Le 29 juillet 2001, le référendum n'ayant pas force obligatoire a été organisé à Vieques. Les opposants à la présence de la marine américaine ont représenté 68 % des voix; 30 % des votants se sont déclarés favorables à son maintien pour une durée indéfinie et 1,7 % ont voté pour son maintien jusqu'en 2003. Le Gouverneur Calderón a déclaré que les habitants de Vieques avaient pris leur décision et s'étaient prononcés de manière claire. Elle a annoncé qu'elle communiquerait les résultats du référendum à la Maison Blanche et au Congrès. Dans sa réponse, la Maison Blanche a réaffirmé que le retrait de la marine de Vieques aurait lieu en mai 2003 comme prévu et que l'armée poursuivrait ses exercices d'entraînement jusqu'à cette date en se limitant à l'usage de bombes inertes²⁶.

31. Les préparatifs du référendum devant se tenir en novembre 2001, dont les conditions avaient été initialement arrêtées par le Président Clinton et le Gouverneur Roselló, ont donné lieu à une certaine confusion sur les plans juridique et procédural du fait des divergences existant entre les lois locales et les lois fédérales. La question a été temporairement mise en suspens lorsque le Secrétaire américain à la marine a informé le Gouverneur Calderón pour lui faire savoir que le référendum prévu serait repoussé jusqu'au 25 janvier 2002. Le Gouverneur a regretté que cette décision ait été prise de manière unilatérale et a demandé l'adoption d'une loi fédérale claire en vue d'assurer l'arrêt des exercices de la marine d'ici à mai 2003²⁷. En décembre 2001, les Commissions des forces armées de la Chambre des représentants et du Sénat ont décidé d'annuler le référendum qui devait se tenir, dans le cadre d'un projet de loi d'austérité qui prévoyait la fermeture de certaines bases militaires dans le pays en vue d'augmenter les budgets consacrés à la lutte contre le terrorisme et au programme de défense antimissile. Le projet ne prévoyait toutefois pas de date limite pour la cessation des entraînements militaires à Vieques²⁸. En janvier 2002, lorsque Mme Calderón s'est entretenue à Washington avec le Président, celui-ci lui a donné l'assurance que la marine quitterait l'île de Vieques d'ici à mai 2003, et il a donné la même assurance au maire de Vieques une semaine après. Dans son allocution annuelle au Congrès de Porto Rico, le 12 février 2002, le Gouverneur a déclaré que la promesse de suspendre les entraînements militaires à Vieques devait être portée au crédit de la fermeté et de la résistance du peuple portoricain et elle a appelé les partis politiques à demeurer unis.

32. Le 1er avril 2002, la marine a repris ses exercices militaires à Vieques en se limitant à l'usage de bombes inertes. Cinq femmes du PIP, qui s'étaient introduites dans les zones militaires, ont été arrêtées. Suivant la stratégie adoptée dans le cadre de la campagne de désobéissance civile, elles avaient l'intention de refuser la libération sous caution et prévoyaient d'être condamnées par un tribunal fédéral et de purger une peine de prison²⁹. Le 6 avril 2002, les médias ont fait état d'affrontements à Vieques entre des manifestants et la police militaire autour du camp García. Selon les informations communiquées, la police militaire a fait usage de gaz lacrymogène et les manifestants (environ 150 membres de la Coalición Nacional Puertorriqueña de Estados Unidos, qui avaient fait le voyage des États-Unis à Vieques) ont riposté en lançant des pierres sur les installations de la marine. En outre, deux personnes, une religieuse et un prêtre, ont été arrêtées alors qu'elles

quittaient la zone réglementée après avoir tenté de faire cesser les exercices militaires³⁰. Le Sénat portoricain a réagi en approuvant une résolution interdisant le recours à la force contre ceux qui exerçaient leur droit à la libre expression, et par la suite un rapport du Département de la justice de Porto Rico a conclu qu'il y avait eu un abus de pouvoir inutile et injustifié de la marine contre les manifestants, en violation de leurs droits constitutionnels³¹. La campagne de désobéissance civile s'est poursuivie tout au long du deuxième semestre de 2002, avec de nombreuses arrestations de manifestants qui ne cessaient de pénétrer dans les zones réglementées de la marine.

33. Le 20 octobre 2002, Mme Calderón, le Gouverneur, a annoncé qu'elle avait reçu une confirmation officielle du Gouvernement des États-Unis selon laquelle les activités de la marine à Vieques cesseraient en mai 2003, comme le Président Bush l'avait déclaré plus tôt dans l'année. Dans un communiqué officiel, elle s'est félicitée de l'action inlassable des habitants de Vieques, des nombreux représentants de partis politiques et de la société civile, ainsi que des nombreux sympathisants aux États-Unis, qui avaient lutté en vue de parvenir à ce résultat³².

34. Le 10 janvier 2003, le Secrétaire de la marine des États-Unis a certifié par écrit au Congrès que, comme prévu, la marine et le Marine Corps cesseraient leurs entraînements militaires à Vieques le 1er mai 2003, date après laquelle ils utiliseraient d'autres sites d'entraînement dans le sud-est des États-Unis et en mer³³. Le Gouverneur de Porto Rico a déclaré que ça représentait une victoire pour l'île et pour le peuple persévérant de Vieques. Elle a immédiatement nommé un comité chargé de coordonner la fermeture du champ de tir. De leur côté, les responsables et les manifestants de l'île de Vieques ont exprimé leur joie et déclaré qu'une fois les exercices finis, ils exigeraient que la marine et le Département de l'intérieur évaluent les dommages environnementaux causés durant les 60 dernières années et s'engagent à nettoyer complètement la zone. Le 13 janvier 2002, la marine a entamé ses derniers exercices militaires sur l'île de Vieques, qui ont consisté dans un bombardement aérien par des avions de combat utilisant des munitions à blanc. Tout au long des jours suivants, d'autres manifestants ont été arrêtés et il y a eu de vifs affrontements entre manifestants et partisans du Partido Nuevo Progresista (PNP), ces derniers souhaitant que Porto Rico devienne un État des États-Unis et que la marine reste à Porto Rico³⁴.

35. Le 30 avril 2003, le Département de la marine a annoncé dans un communiqué de presse spécial qu'il avait transféré tous ses biens se trouvant à l'extrémité orientale de Vieques à la juridiction administrative du Département de l'intérieur. Selon le communiqué, le Département de la marine demeurerait responsable du nettoyage environnemental de ses biens et démolirait et enlèverait toutes les installations et structures dans la zone. Selon les informations communiquées par les médias, la fin officielle de la présence de la marine à Vieques, le 1er mai 2003, a été suivie par quatre jours de manifestations organisées pour célébrer la fin des bombardements et le début d'une nouvelle ère pour l'île³⁵.

36. À la suite du retrait de la marine de Vieques, trois questions connexes restent à clarifier : a) le développement futur de Vieques et son nettoyage environnemental après plus de 60 ans d'exercice militaire; b) les conclusions définitives concernant les effets des exercices militaires sur la santé des résidents de Vieques; c) l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads sur l'île principale de Porto Rico.

37. S'agissant du développement de Vieques, le Gouvernement portoricain a annoncé des investissements dans les infrastructures et la création d'emplois d'un montant de 50 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, au titre du programme Renacer Viequense³⁶. Parallèlement, l'île attire de nouvelles entreprises dans le tourisme, telles que le Wyndham Martineau Bay Hotel de 156 chambres, qui a été récemment ouvert³⁷. On indique qu'après le retrait de la marine, près de la moitié de Vieques, soit environ 4 000 hectares, demeureront des terres fédérales. Le Gouvernement portoricain indique clairement qu'il attend des autorités fédérales qu'elles nettoient les anciens terrains de la marine et l'Administrateur de la Environmental Protection Agency des États-Unis aurait déclaré que l'organisme veillerait à ce que le Département de la défense respecte les lois fédérales relatives à l'environnement. La Environmental Protection Agency devrait collaborer avec la marine en vue d'évaluer les dommages environnementaux, élaborer des stratégies pour faire face à la contamination existante et procéder au nettoyage, tâche qui pourrait durer entre deux et cinq ans³⁸. Les plans actuels prévoient que la majeure partie du camp García, zone militaire de 3 000 hectares, sera transférée au Département de l'intérieur, qui le gèrera comme refuge d'espèces sauvages, ce qui nécessiterait l'application de normes de nettoyage moins strictes que celles qui seraient nécessaires pour un usage public, tandis que la zone de bombardement, d'une superficie de 225 hectares, sera entièrement clôturée et son accès interdit. En juin 2002, il a été annoncé que 775 hectares abandonnés par la marine des États-Unis en 2001 pourraient être conservés par le Service des poissons et de la faune sauvage du Département de l'intérieur et le Gouvernement portoricain³⁹. Toutefois, de plus en plus d'appels se sont fait entendre à Porto Rico demandant aux autorités territoriales d'obtenir la propriété d'au moins une partie des anciens terrains occupés par la marine. En janvier 2003, le dirigeant du PIP, Rubén Berrios (qui a passé plus d'un an à manifester en dehors du camp García) a demandé instamment au Gouverneur de chercher à faire adopter un amendement à la loi fédérale, qui transfère les terres au Département de l'intérieur afin de garantir qu'elles ne soient jamais utilisées de nouveau à des fins militaires, qu'elles soient débarrassées des dangers environnementaux et puissent être données au peuple portoricain⁴⁰. En avril 2003, le Département de la défense a réaffirmé au représentant de Porto Rico au Congrès des États-Unis que la marine nettoierait les zones qu'elle avait occupées⁴¹.

38. Concernant les effets que les exercices militaires pourraient avoir sur la santé des habitants de Vieques, le débat se poursuit entre la marine, qui maintient que ses bombardements et autres exercices n'ont pas été préjudiciables à la santé des habitants de Vieques et ceux qui maintiennent que des incidences des cancers et d'autres maladies anormalement élevées ont été enregistrées sur l'île. Alors que les statistiques du Département portoricain de la santé indiquent que les taux de cancer à Vieques sont environ de 26 % plus élevés que la moyenne enregistrée à Porto Rico tout au long des années 80 et au début des années 90, en octobre 2002, le Secrétaire de la santé de Porto Rico a annoncé qu'une étude était en cours sur différentes causes de cancer, y compris le régime alimentaire et l'insuffisance des installations de santé, ainsi que les exercices de la marine. Les préoccupations des locaux concernant les risques pour la santé sont apparues très clairement en novembre 2002, lorsque Milivy Adams Calderón, une fillette de 5 ans habitant Vieques, est morte à l'hôpital pour enfants de Philadelphie après avoir combattu un cancer pendant plusieurs années. Une messe a été donnée à San Juan en l'honneur de la fillette, qui était devenue un symbole de ceux qui protestent contre l'exercice de la marine, et dont le nom a été donné à l'un des camps des protestataires, puis ses

funérailles ont eu lieu à Vieques, en présence de centaines de personnes. Les protestataires continuent de poser des questions au Pentagone sur l'utilisation d'armes chimiques à Vieques durant les années 60 et sur les révélations récentes selon lesquelles un destroyer de la marine qui a été coulé au large de Vieques, le *USS Killen* avait participé aux essais d'explosion nucléaire dans l'océan Pacifique dans les années 50⁴². Entre-temps, une étude réalisée par l'Agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies sur les voies de contamination possibles entre le champ de tir de la marine et la zone civile située à environ 16 kilomètres de celui-ci a conclu en décembre 2002 qu'il n'y avait pas de risques de santé publique apparents⁴³. D'autres études sont en cours.

39. La troisième question connexe est l'avenir de la station navale de Roosevelt Roads, siège des forces navales de la région militaire sud des États-Unis, qui a été construite en 1941 à l'extrémité orientale de Porto Rico, à 11 kilomètres de l'île de Vieques. D'une superficie de 2 150 hectares, la station emploie environ 4 800 permanents et temporaires et la marine estime qu'elle injecte plus de 300 millions dans l'économie locale chaque année. On a commencé à craindre la fermeture de la base lorsque le commandant en chef de la flotte atlantique, l'amiral Robert Natter, a laissé entendre en janvier 2003, que sans Vieques, les installations de Roosevelt Roads ne seraient plus nécessaires⁴⁴. La décision finale qui sera prise par une commission indépendante et nécessitera l'approbation du congrès ne devra pas être prise avant 2005. Le Gouverneur Calderón a déclaré que son administration ferait pression pour que la base de Roosevelt Roads demeure ouverte, comme l'ont fait les représentants portoricains au Congrès des États-Unis. Entre-temps, des économistes ont émis la possibilité d'utiliser Roosevelt Roads pour des projets touristiques et ont déclaré que ce serait un site parfait pour le projet de transbordement Port of the Americas, qui doit être construit à Ponce⁴⁵.

C. Économie

40. Porto Rico a une économie industrialisée, avec certaines particularités dues à son insularité et aux liens institutionnels étroits qui la lient aux États-Unis. Le produit intérieur brut par habitant de Porto Rico est estimé à 11 200 dollars par an, alors que celui des États-Unis s'élève à 36 300 dollars⁴⁶. Les résultats économiques sont étroitement liés au cycle commercial des États-Unis, à son régime fixe fiscal et au niveau des transferts fédéraux. Le secteur manufacturier, qui comprend notamment des industries pharmaceutiques et électroniques, ainsi que des industries d'instruments scientifiques et d'instruments de précision, intervient pour plus de 39 % dans le produit intérieur brut (PIB), l'agriculture pour moins de 1 %. L'industrialisation a été stimulée par l'*Industrial Incentive Act* de 1954, qui donnait certains avantages aux entreprises nord-américaines implantant des usines dans l'île. En outre, l'article 936 du Code fédéral des impôts leur octroyait de généreuses incitations fiscales, y compris le droit de rapatrier leurs bénéfices sans payer d'impôts. Au cours des années, ces politiques ont contribué à faire de Porto Rico un poste avancé hors frontières du secteur manufacturier⁴⁷ des États-Unis, transformant cette économie caraïbe, autrefois dominée par les plantations de sucre, en une économie industrielle moderne. Néanmoins, en 1996, le Congrès, par souci de rigueur budgétaire, a décidé de réduire progressivement ces incitations fiscales dans le cadre de la loi de finances rectificative pour les supprimer définitivement d'ici à 2007. En outre, la fabrication à forte intensité de main-d'oeuvre de produits textiles

et de vêtements a diminué du fait de la concurrence étrangère. Ces dernières années, l'un des principaux objectifs de la politique économique portoricaine a donc été de préparer l'économie aux répercussions de la suppression progressive des exonérations fiscales octroyées au titre de l'article 936, en réduisant la dépendance de l'île vis-à-vis de l'industrie manufacturière et en favorisant, en particulier, le développement des secteurs de la haute technologie et du tourisme.

41. Élu(e) Gouverneur(e) en novembre 2000, Sila Calderón a fait savoir que son gouvernement suivrait dans une large mesure les stratégies économiques de son prédécesseur. Elle a, par ailleurs, entrepris de faire reculer la pauvreté à Porto Rico, en favorisant la croissance économique rapide. À cette fin, elle a constitué une équipe de technocrates issus des secteurs privé et public, mais a exclu d'augmenter les impôts pour couvrir la dette publique portoricaine et le déficit gouvernemental. Le budget pour 2002 présenté par Calderón en mars 2001 s'élevait à 20,6 milliards de dollars. Le budget pour 2003 présenté au Congrès de Porto Rico en février 2002 s'élevait à 21 milliards 85 millions de dollars. Il comprend un vaste programme de travaux publics visant à améliorer les infrastructures et à créer des emplois, ainsi qu'une refonte du système de santé et une augmentation forfaitaire de 100 dollars par mois pour tous les agents du secteur public. Les ressources nécessaires à cette fin et pour l'élimination d'un déficit budgétaire de 600 millions de dollars légué par l'équipe dirigeante précédente, devaient être trouvées en éliminant les dépenses non essentielles, en luttant contre la corruption et en augmentant les taxes sur l'alcool, le tabac et les véhicules. Calderón a par ailleurs lancé une campagne visant à attirer des industries de haute technologie dans un couloir « techno-économique », à dynamiser l'industrie du tourisme⁴⁸ et à accroître les liens commerciaux dans la région des Caraïbes.

42. Les données macroéconomiques indiquent à présent que l'accroissement de la demande aux États-Unis et un niveau élevé de transactions et de confiance des consommateurs ont permis au taux de croissance annuel moyen de Porto Rico d'atteindre 3,1 % pour la période 1997-2001, alors qu'il n'était que de 2,5 % durant les 15 années précédentes. Toutefois, au second semestre de 2000, la croissance économique locale s'est ralentie et il y a eu une faible récession à la suite des événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Au milieu de l'année 2002, il n'y avait pas de signes clairs de redressement⁴⁷. En août 2002, le Gouverneur a annoncé des investissements de 2 milliards de dollars dans les infrastructures et les travaux publics pour l'exercice 2002-2003, dans le cadre d'un ensemble d'investissements s'élevant à 6 milliards de dollars pour les quatre prochaines années. Toutefois, ces travaux publics, dont le port de transbordement des Américains à Ponce, un centre de convention à San Juan et d'autres projets moins ambitieux démarrent lentement. Le produit national brut devrait croître de 2,5 % en 2002-2003, les secteurs de la construction et du tourisme étant les plus performants. En outre, le secteur bancaire (qui cherche encore à se rétablir après les scandales de blanchiment d'argent, notamment celui qui avait touché la plus grande banque, la Banco Popular de Puerto Rico) obtient de bons résultats, ayant bénéficié de la diminution des taux d'intérêt décidés par la réserve fédérale des États-Unis. Toutefois, les perspectives économiques sont assombries par le risque d'une augmentation des prix de l'énergie résultant des opérations militaires des États-Unis en Iraq, un nouveau ralentissement dans le secteur du tourisme et des incertitudes concernant la durabilité des dépenses de consommation et des niveaux d'endettement. En janvier 2003, le Gouverneur a annoncé durant le forum d'entreprises privées que dans le cadre des stratégies

économiques à long terme pour Porto Rico, son équipe élaborait un plan d'intervention d'urgence en cas de guerre⁴⁹. Une nouvelle incertitude économique est apparue avec l'éventualité de la fermeture de la base militaire de Roosevelt Roads, un des principaux employeurs de Porto Rico (voir par. 39 ci-dessus).

43. Tout au long de 2002, le Gouverneur Calderón a continué à faire pression sur le Congrès des États-Unis pour qu'il modifie la législation fiscale afin d'attirer de nouvelles entreprises à Porto Rico. Durant la précédente session du Congrès, elle aurait présenté à la Commission des voies et moyens du Congrès et à la Commission des finances du Sénat une proposition tendant à amender la section 956 du Code des impôts des États-Unis et, fondamentalement recrée la section 936 telle qu'elle était avant que le Gouvernement fédéral ne décide d'en éliminer la plupart des exonérations fiscales. Ainsi, pour les entreprises qui établissent des filiales à Porto Rico ayant le statut de sociétés étrangères contrôlées, les taxes redevables sur les bénéficiaires rapatriés aux États-Unis passeraient de 35 à 10 % ou moins. Cette proposition n'a guère reçu d'appui du Congrès ou du Département du trésor, car elle devrait coûter au Trésor 32 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. Le gouvernement de Mme Calderón serait en train de négocier des amendements qui réduiraient de 21 milliards de dollars le coût de l'opération pour les États-Unis⁵⁰.

IV. Mesures prises antérieurement par l'ONU

A. Généralités

44. Depuis 1953, les États-Unis conservent la même position sur le statut de Porto Rico et la compétence des organes des Nations Unies pour l'examiner, en s'appuyant sur la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1953, par laquelle l'Assemblée générale les a déchargés des obligations qui étaient les leurs au titre du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Depuis, les États-Unis maintiennent que Porto Rico a exercé son droit à l'autodétermination, est pleinement autonome, a décidé librement et démocratiquement de constituer une association libre avec eux et, en conséquence, comme l'indique explicitement la résolution susmentionnée, ne relève plus de la compétence de l'ONU.

45. On trouvera des renseignements sur les mesures prises par les organes de l'ONU concernant Porto Rico avant 1974 dans le rapport de 1973 du Rapporteur (A/AC.109/L.976). Les renseignements concernant les années suivantes se trouvent dans les documents suivants : A/AC.109/L.1191 et Add.1 (pour la période de 1974 à 1976); A/AC.109/L.1334 et Add.1 à 3 (pour les années 1977 et 1978); A/AC.109/L.1436 (pour la période de 1979 à 1981); A/AC.109/L.1572 (pour la période de 1981 à 1985); A/AC.109/1993/L.13 (pour la période de 1984 à 1998); A/AC.109/2000/L.3 (pour 1999); A/AC.109/2001/L.3 (pour 2000); et A/AC.109/2002/L.4 (pour 2001).

B. Mesures prises par le Comité spécial

46. À sa 1ère séance, tenue le 12 février 2002, le Comité spécial, en adoptant les recommandations relatives à l'organisation des travaux présentées par le Président et le Président par intérim (voir A/AC.109/2002/L.2), a décidé de retenir le thème

« Décision du Comité spécial, en date du 21 juin 2001, concernant Porto Rico » et de l'examiner en plénière.

47. À la 5e séance du Comité spécial, le 10 juin 2001, le Président du Comité a appelé l'attention sur un certain nombre de communications reçues d'organisations qui avaient exprimé le souhait d'être entendues par le Comité au sujet de Porto Rico. À la même séance, le Comité a décidé de faire droit à ces demandes et a entendu les représentants des organisations en question à ses 5e et 6e séances comme indiqué ci-après (voir A/AC.109/2002/SR.5 et SR.6) :

5e séance

Jaime Ruberté (Colegio de Abogados de Puerto Rico); Jorge Farinacci García (Frente Socialista); Carlos Vizcarrondo Irizarry (Chambre des représentants de Porto Rico); Manuel González (Partido Nacionalista de Puerto Rico); Reverend Luis Barrios (San Romero de las Américas Church); Fernando Martín García (Puerto Rican Independence Party); Ismael Guadalupe (Committee for the Rescue and Development of Vieques); Edwin Pagán (ProLibertad Freedom Campaign); Juan Mari Bras (Causa Común Independentista, Proyecto Educativo Puertorriqueño); Betty Brassell (United for Vieques, Puerto Rico); Julio Muriente Pérez (Nuevo Movimiento Independentista Puertorriqueño); Héctor L. Pesquera (Congreso Nacional Hostosiano); Frank Velgara (Vieques Support Campaign); Wilfredo Santiago Valiente (United Statehooders Organization of New York); Elsie Valdés (Puertorriqueños ante la ONU); Haydée Rivera (Puertorriqueños Pro Estadidad); et Luis Vega Ramos (PROELA).

6e séance

Nelson W. Canals (Gran Oriente Nacional de Puerto Rico); Anita Vélez Mitchell (Primavera); José Adames (Al Frente); Nilda Lux Rexach (National Advancement for Puerto Rican Culture); Roger Calero (Socialist Workers Party); et Vanessa Ramos (Association américaine des juristes).

48. À la 5e séance, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution A/AC.109/2002/L.8. À la 6e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Venezuela, de l'Iraq et de la République islamique d'Iran. À la même séance, le Comité spécial a adopté la résolution A/AC.109/2002/22 sans la mettre aux voix, et le représentant du Chili a fait une déclaration expliquant sa position. Ensuite, le représentant de Cuba a fait une déclaration.

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

49. L'Assemblée générale n'a été saisie d'aucun projet de résolution sur la question à sa cinquante-septième session. En présentant le rapport du Comité spécial à la 73e séance de l'Assemblée générale, le 10 décembre 2001, le Président par intérim du Comité spécial a rappelé qu'à la fin de sa session, le Comité avait adopté par consensus une résolution sur Porto Rico.

Notes

- ¹ EFE Newswire, 18 octobre 2001.
- ² Economist Intelligence Unit, Puerto Rico Country Profile 2002.
- ³ Ivonne Acosta, *La Mordaza : Puerto Rico, 1948-1957* (Rio Piedras, éd. Edil, 1989), p. 13.
- ⁴ Le Congrès des États-Unis a subordonné la ratification de la Constitution portoricaine à l'élimination de l'article 20 du projet de déclaration des droits. Cet article reconnaissait notamment le droit à la protection sociale en cas de chômage, maladie, vieillesse ou invalidité, le droit au travail, le droit à un niveau de vie suffisant et le droit des mères et des enfants à une assistance et à des soins spéciaux. José Trias Monge, *Puerto Rico: The Trials of the Oldest Colony in the World* (New Haven; Yale University Press, 1997), p. 114 et 117.
- ⁵ <www.whitehouse.gov/news/releases/2001/04>.
- ⁶ <www.puertorico-herald.org/issues/2002/vol9n09/WashUpdate>.
- ⁷ *The Washington Post*, 15 août 2001 et *The New York Times*, 24 janvier 2002.
- ⁸ *Financial Times*, 25 mars 2002.
- ⁹ <www.fortaleza.gobierno.pr>, 18 juin 2002. L'une des trois lois a porté création d'un poste d'Attorney général, professionnellement et financièrement indépendant, chargé d'enquêter sur la criminalité dans l'île; la deuxième, intitulée Code d'éthique à l'intention des sous-traitants, régleme la conduite de tous ceux qui fournissent des services au Gouvernement; la troisième porte création d'un registre concernant les appels d'offres, et stipule les conditions que doivent remplir les entités qui postulent pour des marchés publics.
- ¹⁰ Communiqué de presse, Silá María Calderón, 28 juin 2000.
- ¹¹ Message du Gouverneur à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Constitution de l'État libre associé, 25 juillet 2002.
- ¹² Camara de Representantes R. de la C. 3873, 25 avril 2002.
- ¹³ *The San Juan Star*, 8 octobre 2002.
- ¹⁴ Associated Press, 15, 17 et 24 février 2003.
- ¹⁵ Information communiquée par l'avocat Jan Susler, émanant du Congreso Nacional Hostosiano, 2 mai 2002.
- ¹⁶ <www.borincuanacional.org>.
- ¹⁷ *Newsday*, 23 juillet 2000.
- ¹⁸ *ACLU News*, 19 juillet 2000.
- ¹⁹ *The Miami Herald*, 6 juin 2001.
- ²⁰ Intervention de Jaime Ruberté, Président du Colegio de Abogados de Puerto Rico, devant le Comité spécial, 10 juin 2002.
- ²¹ *Caribbean Insight*, 12 janvier 2001.
- ²² *The New York Times*, 20 janvier 2001.
- ²³ EFE, 13 juin 2001.
- ²⁴ Reuters, 14 juin 2001.
- ²⁵ *Newsday*, 28 juin 2001.
- ²⁶ *The New York Times*, 29 juillet 2001, et <www.fortaleza.gobierno.pr>, 26 octobre 2001, et *Chicago Sun-Times*, 31 juillet 2001.

- 27 Reuters, 17 octobre 2002.
- 28 EFE, 17 novembre, et 11 et 12 décembre 2001.
- 29 Economist Intelligence Unit, ViewsWire, 25 janvier 2002, et *The New York Times*, 2 avril 2002.
- 30 *El Nuevo Día*, 7 avril 2002.
- 31 Associated Press, 9 avril 2002 et 16 janvier 2003.
- 32 <www.fortaleza.gobierno.pr>, comunicados, 20 octobre 2002.
- 33 Pentagon news release, 10 janvier 2003 et Reuters, 10 janvier 2003.
- 34 Associated Press, 10 au 16 janvier 2003.
- 35 <www.news.navy.mil>, 30 avril 2003 et Associated Press, Reuters et *The New York Times*, 1er mai 2003.
- 36 <www.fortaleza.gobierno.pr>, 6 juin 2002 et 20 octobre 2002.
- 37 Associated Press, 25 février 2003.
- 38 WOW News, 11 décembre 2002 et *Puerto Rico Herald*, 28 janvier 2003.
- 39 <www.fortaleza.gobierno.pr>, 6 juin 2002 et *The Miami Herald*, 8 juin 2002.
- 40 Associated Press, 14 janvier 2003.
- 41 <www.house.gov/acevedo-vila>, 2 avril 2000.
- 42 Reuters, 20 novembre 2002.
- 43 Agency for Toxic Substances and Disease Registry, communiqué, 18 décembre 2002.
- 44 Associated Press, 11 et 16 janvier 2003.
- 45 Caribbean Business, 23 janvier 2003 et Associated Press, 14 février 2003.
- 46 Central Intelligence Agency, *World Factbook*, 2002.
- 47 Economist Intelligence Unit, Puerto Rico, Country Profile 2002.
- 48 Oxford Analytica, 22 février 2002.
- 49 Caribbean Business, 16 janvier 2003.
- 50 *Puerto Rico Herald*, 31 janvier 2003.
-